

Communauté de Communes Ain-Angillon-Malvaux

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté Séance du 26 février 2009 à Andelot en Montagne

Nombre de délégués : 73
Nombre de présents : 53
Nombre de votants : 53
Date de la convocation : 20 février 2009
Date d'affichage : 19 mars 2009

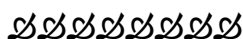
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, HUGON, SALVI, DUPREZ, GIRAUD, SAILLARD G., WERMEILLE, MMES POUILLARD, DEL DO, MM. VANDEWATTYNE, DOLE, BREUIL, MME HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MMES BAILLY, FILIPPI, MM. GRENIER, BOECK, MELLE BOURGEOIS, MME RAME, MM. OLIVIER, PRIN, M. RAGOT suppléant, MM. DELAVENNE, VIONNET, BANDERIER, PLANTARD, CAVALLIN, BOIVIN, BESSARD, DONIER-MEROZ, BOURGEOIS M., MOREL Gilles, MME LECOULTRE, MME TOURNIER suppléante, MM. ROZE A., VERGOBY, CICOLINI, RAMSEIER, GIROD, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, M. CUBY A. suppléant, MM. DRECQ et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN, M. DAYET, MME FANTINI, MM. GOYDADIN, VANDENDRIESSCHE, COTTET, GILLET, MMES SAILLARD, COMTE, M. AUTHIER, MM. BONNET et PARIS.

Excusés : MM. THEVENIN, MATHIEU, CUSENIER, ROZE T., MMES BAUD, LEDUCQ, MM. LOUVRIER, CARTELIER, BROCARD, VALLET, MASSON, VOISIN, CUBY C., GOULUT et SAILLARD M.

Secrétaire de séance : M. VANDEWATTYNE

Présents à titre consultatif : Melle ROUGEBIEF et M. BAUNE



M. PERNOT rappelle l'ordre du jour de la séance.

ZA du Mont-Rivel. Vente de terrain

Rapporteur : Clément PERNOT

L'entreprise Bavoysi Tôlerie Industrielle, qui emploie actuellement une vingtaine de collaborateurs souhaite poursuivre son développement industriel par la construction d'un bâtiment sur la ZA du Mont-Rivel à Champagnole.

Le terrain proposé à M. Bavoysi est situé entre la caserne des pompiers et l'ancien bâtiment administratif de la cimenterie (plan de bornage et plan de situation joints à la convocation).

Au regard de la configuration de la parcelle, il a été convenu avec M. Bavoysi que la bande de terrain, d'une surface de 676 m², située entre les établissements Bonnin et l'ancien bâtiment administratif de la cimenterie n'entrerait pas dans le calcul du prix du terrain.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la cession du terrain cadastré section AS n°278p d'une surface de 10.449 m² au prix de 34.205,50 € HT, 40.909,78 € TTC (soit 3,50 € HT le m² sur 9.773 m²) à la SARL Mirage2.

Il est précisé que la SARL assurera les investissements.

M. RAMSEIER s'interroge sur le prix de 3.50 €. M. PERNOT explique qu'un comparatif a été fait sur les territoires voisins.

En réponse à la question de M. BLONDEAU, il est précisé que le prix de vente du terrain est bien de 34.205, 50 € HT. Il convient en effet de déduire une bande de 676 m² sur une surface totale de 10 449 m².

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la cession du terrain cadastré AS n°278p sur la ZA du Mont-Rivel, à la SARL Mirage 2 représentée par M. BAVOYSI Jacky, au prix de 34.205,50 € HT,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec la SARL Mirage 2, l'acte notarié correspondant,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Approbation des comptes de gestion du comptable 2008

Rapporteur : M. André JOURDAIN

M. JOURDAIN fait part des excuses de M. GAGNEUR, percepteur, qui est absent. Il rappelle que le compte de gestion doit être identique au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs 2008

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur André JOURDAIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte Budget Général AIN ANGILLON MALVAUX

Résultats reportés		315 467.69	765 439.52		765 439.52	315 467.69
Opérations de l'exercice	4 148 070.23	4 848 737.30	813 492.24	1 006 369.44	4 961 562.47	5 855 106.74
TOTAUX	4 148 070.23	5 164 204.99	1 578 931.76	1 006 369.44	5 727 001.99	6 170 574.43
Résultats de clôture		1 016 134.76	572 562.32			443 572.44
Restes à réaliser			1 210.00		1 210.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	1 016 134.76	573 772.32	0.00	573 772.32	1 016 134.76
RESULTATS DEFINITIFS		1 016 134.76	573 772.32			442 362.44

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ASSAINISSEMENT

Résultats reportés			300 985.53		300 985.53	0.00
Opérations de l'exercice	963 924.72	1 087 162.96	2 360 726.18	2 356 222.39	3 324 650.90	3 443 385.35
TOTAUX	963 924.72	1 087 162.96	2 661 711.71	2 356 222.39	3 625 636.43	3 443 385.35
Résultats de clôture		123 238.24	305 489.32		182 251.08	
Restes à réaliser			65 000.00		65 000.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	123 238.24	370 489.32	0.00	370 489.32	123 238.24
RESULTATS DEFINITIFS		123 238.24	370 489.32		247 251.08	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Extension ROTH

Résultats reportés			63 221.17		63 221.17	0.00
Opérations de l'exercice				31 221.17	0.00	31 221.17
TOTAUX	0.00	0.00	63 221.17	31 221.17	63 221.17	31 221.17
Résultats de clôture		0.00	32 000.00		32 000.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	32 000.00	0.00	32 000.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	32 000.00	0.00	32 000.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Zone d'Equesson

Résultats reportés	297 958.81			243 689.01	297 958.81	243 689.01
Opérations de l'exercice	500 473.36	200 393.42	54 848.07	0.00	555 321.43	200 393.42
TOTAUX	798 432.17	200 393.42	54 848.07	243 689.01	853 280.24	444 082.43
Résultats de clôture	598 038.75			188 840.94	409 197.81	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	598 038.75	0.00	0.00	188 840.94	598 038.75	188 840.94
RESULTATS DEFINITIFS	598 038.75			188 840.94	409 197.81	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Abattoir

Résultats reportés	25 857.00			63 002.21	25 857.00	63 002.21
Opérations de l'exercice	152 052.33	150 790.54	511 079.78	539 813.10	663 132.11	690 603.64
TOTAUX	177 909.33	150 790.54	511 079.78	602 815.31	688 989.11	753 605.85
Résultats de clôture	27 118.79			91 735.53		64 616.74
Restes à réaliser			11 500.00		11 500.00	0.00
TOTAUX CUMULES	27 118.79	0.00	11 500.00	91 735.53	38 618.79	91 735.53
RESULTATS DEFINITIFS	27 118.79			80 235.53		53 116.74

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour JEJURA

Résultats reportés			59 272.63		59 272.63	
Opérations de l'exercice				59 272.63	0.00	59 272.63
TOTAUX	0.00	0.00	59 272.63	59 272.63	59 272.63	59 272.63
Résultats de clôture		0.00	0.00			0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	0.00		0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	0.00			0.00

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Usine FONCINE LE BAS

Résultats reportés			90 865.35		90 865.35	0.00
Opérations de l'exercice	116 146.71	119 455.32	58 460.35	132 946.09	174 607.06	252 401.41
TOTAUX	116 146.71	119 455.32	149 325.70	132 946.09	265 472.41	252 401.41
Résultats de clôture		3 308.61	16 379.61		13 071.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	3 308.61	16 379.61	0.00	13 071.00	
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	3 308.61	16 379.61	0.00	13 071.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Lotissement FONCINE LE BAS

Résultats reportés	93 604.43				93 604.43	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	93 604.43	0.00	0.00	0.00	93 604.43
TOTAUX	93 604.43	93 604.43	0.00	0.00	93 604.43	93 604.43
Résultats de clôture	0.00			0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA LE VAUDIOUX

Résultats reportés	24 389.79		0.00	0.00	24 389.79	0.00
Opérations de l'exercice	1 617.38	17 326.85	0.00	0.00	1 617.38	17 326.85
TOTAUX	26 007.17	17 326.85	0.00	0.00	26 007.17	17 326.85
Résultats de clôture	8 680.32		0.00		8 680.32	0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 680.32	0.00	0.00	0.00	8 680.32	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	8 680.32		0.00	0.00	8 680.32	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA LA PLANCHETTE

Résultats reportés	213 978.79				213 978.79	0.00
Opérations de l'exercice	445 395.80	306 365.01		300 000.00	445 395.80	606 365.01
TOTAUX	659 374.59	306 365.01	0.00	300 000.00	659 374.59	606 365.01
Résultats de clôture	353 009.58			300 000.00	53 009.58	0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	353 009.58	0.00	0.00	300 000.00	353 009.58	300 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	353 009.58		0.00	300 000.00	53 009.58	

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour ZA MONNET LA VILLE

Résultats reportés					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	40 691.00	40 691.00	0.00	0.00	40 691.00	40 691.00
TOTAUX	40 691.00	40 691.00	0.00	0.00	40 691.00	40 691.00
Résultats de clôture		0.00	0.00			0.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00	0.00	0.00		0.00

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte annexe pour Centre autistes

Résultats reportés		44 808.53		81 797.81	0.00	126 606.34
Opérations de l'exercice	215 553.64	226 556.00	657 458.64	752 151.18	873 012.28	978 707.18
TOTAUX	215 553.64	271 364.53	657 458.64	833 948.99	873 012.28	1 105 313.52
Résultats de clôture		55 810.89		176 490.35		232 301.24
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		55 810.89	0.00	176 490.35	0.00	232 301.24
RESULTATS DEFINITIFS		55 810.89	0.00	176 490.35		232 301.24

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5° Approuve le compte administratif 2008 du Budget général et des budgets annexes à l'unanimité.

Affectation des résultats

*Budget "Usine Foncine Le Bas"

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2008 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	3 308.61 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	0.00 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	3 308.61 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	3 308.61 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	3 308.61 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	0.00 €

*Budget "Assainissement"

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2008 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	123 238.24 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	123 238.24 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	123 238.24 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	123 238.24 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	0.00 €

*Budget "Budget Général"

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que l'exercice	2008 a généré un :
-excédent de fonctionnement de:	700 667.07 €
Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un:	
-excédent de fonctionnement de:	315 467.69 €
Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :	
-excédent de fonctionnement de :	1 016 134.76 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter ce résultat comme suit:	
Affectation obligatoire :	
Apurement du déficit antérieur de fonctionnement :	
Solde disponible :	1 016 134.76 €
- Virement à la section d'investissement (article 1068, section d'investissement)	572 562.32 €
- Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de fonctionnement) :	443 572.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus. Le trésorier de la collectivité est autorisé à retracer ces opérations dans sa comptabilité.

Taux de la Taxe Professionnelle Unique (TPU)

Rapporteur : André JOURDAIN

Lors du vote du budget 2008, le nouveau Taux Moyen Pondéré issu de la nouvelle composition de la Communauté de Communes suite à la fusion a été maintenu à 7,38 % (période d'unification de 12 ans, soit jusqu'en 2014).

Pour 2009, il sera proposé de maintenir le taux de la TPU à 7,38%.

Les bases 2008 n'étant pas encore notifiées officiellement, le produit attendu est estimé avec une progression des bases de 5% par rapport au montant inscrit au budget 2008. Le produit attendu figurant dans le projet de budget s'élève à 2.490.259 €.

La notification officielle des bases 2009 a été reçue aujourd'hui :

Base 33.905.000 €, soit un produit de 2.501.860 € avec le taux de 7,38 %.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le maintien du taux de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour l'année 2009 à 7,38 %,

☞ **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoption des budgets 2009

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur André JOURDAIN, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2009, Budget Général et Budgets annexes,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le Budget Primitif de l'exercice 2009 – Budget général et Budgets annexes (Roth, Usine Foncine le Bas, ZA La Planchette, ZA Le Vaudioux, ZA Montrond, ZA Equevillon, Centre Autistes et Assainissement),

☞ **APPROUVE** par 51 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Budget annexe Abattoir, arrêtés aux chiffres suivants :

Budget annexe Roth :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	49.385 €	49.385 €

Budget annexe Usine Foncine Le Bas :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	16.380 €	16.380 €

Budget annexe ZA La Planchette :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	933.091 €	933.091 €
Section d'investissement	405.864 €	405.864 €

Budget annexe ZA Le Vaudioux :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8.681 €	8.681 €

Budget annexe ZA Montrond :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	15.005 €	15.005 €

Budget annexe Zone d'Equevillon :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	734.883 €	734.883 €
Section d'investissement	361.861 €	361.861 €

Budget annexe Abattoir :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	112.406 €	112.406 €
Section d'investissement	229.004 €	229.004 €

Budget annexe Centre Autistes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	390.871 €	390.871 €
Section d'investissement	377.072 €	377.072 €

Budget annexe Assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.122.541 €	1.122.541 €
Section d'investissement	2.289.616 €	2.289.616 €

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5.379.562 €	5.379.562 €
Section d'investissement	1.570.143 €	1.570.143 €

M. PERNOT précise que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) se réunira pour régler les questions en cours.

Il précise que le Budget 2009 recentre les priorités sur les grandes compétences de la Communauté de communes (Assainissement, Economie, Abattoir et Tourisme) et qu'il est raisonnablement optimiste au regard des aléas liés à l'évolution de la Taxe Professionnelle.

L'effort est reconduit sur les fonds de concours scolaires dans le cadre de l'aide à l'investissement dans les écoles (330 000 €).

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

Convention avec Scènes du Jura (Saison 2008-2009)

Rapporteur : Christelle POUILLARD

Par délibération en date du 28 février 2008, le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention avec l'association Scènes du Jura pour la saison 2007-2008.

Il convient de renouveler cette convention dans les mêmes conditions pour la saison 2008-2009. Le montant de la subvention à verser par la Communauté de Communes, s'établirait à 66.922 € TTC, soit une progression de 2% par rapport à l'année précédente (subvention versée en 2007 : 65.610 €).

M. Alain CUBY considère que la subvention est disproportionnée et qu'il serait préférable d'en répartir une partie aux associations culturelles et troupes de théâtre locales.

M. RACLE précise que certaines troupes font jusqu'à 1 000 entrées dans les villages.

A la question de M. Gilbert MOREL sur les représentations dans les villages, il est indiqué qu'un spectacle sera proposé à Syam au cours de cette saison.

M. PERNOT précise que c'est un effort substantiel qui est demandé à la Communauté de Communes et qu'aujourd'hui, sans elle et sans les Villes de Dole, Lons et le Conseil Général, Scènes du Jura n'existerait pas. Cette action fait donc partie des éléments nécessaires au développement du territoire et permet la mise en place d'une politique d'accueil. Scènes du Jura propose le même type de programmation que dans les grands pôles urbains.

Mme POUILLARD informe du départ de M. Becker et du recrutement en cours, d'un nouveau Directeur.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, par 10 abstentions, 2 voix contre et 41 voix pour,

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec Scènes du Jura pour la saison 2008-2009,

☞ **APPROUVE** le versement de la subvention d'un montant de 66.922 €,

☞ **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fonds de concours. Attribution aux communes du SIVOS de la Combe d'Ain

Rapporteur : Véronique DEL DO

Par délibération du 10 décembre 2008, le Conseil a approuvé l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux d'enrobé de la cour de l'école du SIVOS de la Combe d'Ain, considérant qu'il s'agit de terminer le projet initial qui n'avait pas été réalisé lors du projet de création de 3 classes en raison du coût.

Dans la rédaction de la délibération, la subvention a été allouée au SIVOS alors que les fonds de concours sont versés aux communes adhérentes à la Communauté de Communes. Les services de la Préfecture ont relevé cette erreur et demandent d'annuler cette décision.

Il est donc proposé de rapporter la délibération du 10 décembre 2008 et d'approuver le versement de cette aide aux communes respectives conformément au tableau ci-dessous :

	Coût HT retenu pour DGE	Coût retenu	DGE 40 %	CCAAM 30%	Autofinancement des communes
SIVOS de la Combe d'Ain	12 771.00		5 108.40		
Monnet la Ville (341/931)		4 677.67	1 871.07	1 403.30	1 403.30
Montigny sur l'Ain (184/931)		2 524.02	1 009.61	757.21	757.21
Pont du Navoy (228/931)		3 127.59	1 251.04	938.28	938.28

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de rapporter la délibération du 10 décembre 2008 prise dans le cadre des fonds de concours scolaires,

☞ **APPROUVE** l'attribution de fonds de concours aux communes adhérentes à la Communauté de communes dans le cadre des travaux effectués dans la cour de l'école du SIVOS de la Combe d'Ain, telle qu'elle est précisée dans le tableau ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Classement de la Haute Vallée de la Saine

Rapporteur : Gilbert BLONDEAU

Les services de la DIREN ont adressé à la Communauté de communes le dossier relatif au projet de classement de la Haute Vallée de la Saine au titre de la loi de 1930 sur la protection des sites et monuments naturels. Les services de l'Etat demandent de leur adresser les observations de la collectivité sur ce dossier avant le 13 mars prochain.

Le site s'inscrit sur le territoire des quatre communes de Chaux des Crotenay, Les Planches en Montagne, Foncine le Bas et Foncine le Haut. Il comprend les ensembles de la voie du tram, des gorges de Malvaux, la source de la Saine, les gorges de la Langouette (site déjà inscrit depuis 1944), la cascade du Bief de la Ruine, le Saut de la Pisse, le belvédère des Roches fendues, le belvédère des Ruines...

Le projet de périmètre s'attache à prendre en compte et à souligner l'ensemble des motifs paysagers de grande richesse et les principales caractéristiques du site qui en font un paysage typique de haute vallée de montagne d'une valeur patrimoniale avérée. La Saine constitue le fil directeur du site.

Ce projet de périmètre permet d'assurer concrètement la protection de l'ensemble des valeurs paysagères du site tout en étant cohérent avec les périmètres relatifs aux milieux naturels (Natura 2000 entre côtes du milieu), et compatible avec les documents d'urbanisme applicables ou en cours d'élaboration.

Ainsi déterminé, le site occupe une surface approximative de 1124 hectares et concerne donc 4 communes.

Le conseil est donc invité à approuver le projet de classement ainsi que son périmètre et à effectuer toute remarque qu'il jugerait utile sur ce projet.

M. GIRAUD invite les membres du Conseil communautaire à consulter le document qui sera mis à leur disposition dans les bureaux de la CC.

M. PERNOT propose que ce document soit diffusé. Les services de la Communauté de communes se renseigneront sur la possibilité de le faire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le projet de classement de la Haute Vallée de la Saine ainsi que son périmètre, tels que décrits ci-dessus,

☞ **PREND ACTE** qu'il a la possibilité de faire part de remarques sur ce projet, si nécessaire

☞ **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Assainissement Montigny sur l'Ain. Conventions spéciales de Déversement

Rapporteur : Guy SAILLARD

Pour prendre en compte la nouvelle activité liée à la valorisation du lactosérum, une convention doit intervenir avec la coopérative fromagère, Jura Terroir.

Cette convention fixe les prescriptions techniques permettant d'accepter l'effluent à la station, mais également la participation financière de Jura Terroir : 70% des investissements nouveaux (remplacement d'un aérateur et silo à boues notamment) et participation aux coûts de fonctionnement dans la même proportion.

Ce ratio a été déterminé après étude de la charge supplémentaire qui sera traitée par la station.

A la demande de l'Agence de l'eau et des services de la Police de l'eau, deux autres conventions doivent également être signées avec la Coopérative de Monnet la Ville et les établissements Pernet-Thevenin.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces conventions et autoriser le Président à les signer.

M. RAMSEIER souhaite s'abstenir sur ce dossier car il ne le connaît pas.

Il est précisé que les conventions sont consultables à la Communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la signature d'une Convention Spéciale de Déversement avec Jura Terroir, afin de prendre en compte les effluents de la coopérative dans la station d'épuration pour les raisons décrites ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le taux de la participation financière de Jura Terroir aux investissements décrits et aux coûts de fonctionnement fixé à 70 %,

☞ **APPROUVE** les conventions spéciales de déversement à intervenir avec la coopérative de Monnet la Ville et les établissements Pernet-Thévenin,

☞ **AUTORISE** le Président à signer ces conventions ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Autorisation à ester en justice

Rapporteur : Guy SAILLARD

La SARL Morvan Ameublement (Maga Meubles) a déposé une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance, suite à une inondation survenue dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2007. Sont mis en cause dans cette assignation : la Commune de Champagnole, Veolia Eau, l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement) et la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à ester en justice dans le cadre de ce recours et de désigner la SCP Converset - Letondor - Goy-Letondor – Remond pour représenter la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à ester en justice dans le cadre du sinistre survenu à la SARL Morvan Ameublement,

☞ **DESIGNE** la SCP Converset - Letondor - Goy-Letondor – Remond pour représenter la Communauté de Communes,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

. M. CART-LAMY fait part de sa déception quant à l'absentéisme des membres du Comité de pilotage à la visite du Centre Autistes organisée le 14 février dernier. Il considère que l'on peut voter une motion contre une fermeture mais lorsqu'un tel établissement fonctionne, il faut le dire. M. CART-LAMY est favorable à l'organisation d'une autre visite mais souhaite une plus grande participation.

. M. PERNOT fait part de l'organisation d'une conférence par le Directeur de la Banque de France, le mardi 17 mars à 20 h 00.

. Dates des prochaines réunions :

Bureau : les 17 mars et 21 avril à 18 h 30

Conseil communautaire : les 26 mars et 30 avril à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.